

## **Procès-verbal de la 23<sup>ème</sup> assemblée générale ordinaire du 28 mai 2015 à la salle communale de Sainte Croix.**

M. Jacques-André Mayor, président, ouvre la 23<sup>ème</sup> assemblée générale de STRID tenue le jeudi 28 mai 2015 à 20h00 à la salle communale de Sainte-Croix. Il commence en saluant et remerciant les actionnaires ainsi que les invités de leur présence.

Il salue particulièrement M. Stefan Nellen, président et administrateur délégué de TRIDEL ; M. Olivier Français, président de GEDREL ; M. Daniel Bally, administrateur de VALORSA ; M. Jean Wenger, administrateur de VADEC ; M. Olivier Mani, directeur de COSEDEC ; M. Didier Glauser, réviseur de la Fiduciaire FIDACEB ; les représentants de la presse ainsi que toutes les personnes qu'il aurait oubliées.

M. Mayor établit également la liste des personnes qui se sont excusées : M. Daniel Burri, ancien président ; MM. Daniel Duperrex et Claude Recordon, anciens administrateurs, ainsi que les représentants de la Direction Générale de l'Environnement du canton de Vaud.

Il poursuit en remerciant la municipalité de Sainte-Croix d'accueillir cette année l'assemblée générale ordinaire de STRID dans sa salle communale et il cède la parole au syndic des lieux, M. Franklin Thévenaz.

M. Thévenaz prend la parole et souhaite la bienvenue à toute l'assemblée au nom des autorités et de la population de Sainte-Croix. Il présente brièvement sa commune de 4'732 habitants, puis donne rendez-vous aux participants pour le verre de l'amitié offert par la commune en fin d'assemblée.

Le président remercie M. le syndic et rappelle à l'assemblée la teneur de l'article 10 des statuts de STRID. Le droit de vote est quant à lui régi par l'article 14 al 1 et 2. L'article 15 précise que l'assemblée générale peut prendre des décisions et faire des nominations indépendamment du nombre d'actions représentées sous réserve des dispositions de la loi ou des statuts. L'article 16 explique le principe de décision en cas d'égalité de vote. Ces articles sont présentés sur un écran à l'assemblée.

M. Mayor constate ensuite que tous les actionnaires inscrits au Registre des actions ont été convoqués individuellement par lettre du 1<sup>er</sup> mai 2015, conformément aux statuts et en respectant le délai de 20 jours prévu à l'art. 700 al. 1 du CO, avec l'ordre du jour de la séance. Le rapport de gestion, les comptes annuels et le rapport de révision étaient à disposition des actionnaires soit par copie papier ou par téléchargement sur le site internet de STRID.

Il relève également que l'organe de révision, à savoir la fiduciaire FIDACEB, est représentée par M. Didier Glauser.

Il désigne M. Marc-André Burkhard secrétaire de l'assemblée en précisant que les notes de séance seront tenues par Mme Catherine Augsburgger.

Il désigne ensuite MM. François Payot, syndic de Grandson et Sandro Rosselet, chef du service des travaux et de l'environnement de la ville d'Yverdon-les-Bains, scrutateurs de l'assemblée.

Il remercie d'avance ces personnes pour leur contribution impartiale.

Le décompte des présences et des actions établit que 38 actionnaires représentant 4'589 actions participent à cette assemblée générale, alors que le capital-actions est réparti entre 6'300 actions, dont il convient de retrancher les 132 actions détenues par STRID pour obtenir le nombre de 6'168 actions avec droit de vote.

En conséquence, M. Mayor déclare cette assemblée ouverte, valablement constituée et à même de délibérer et statuer sur tous les objets portés à l'ordre du jour.

L'ordre du jour a été envoyé avec la convocation à chaque actionnaire. Il sera suivi de la manière suivante :

1. Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale du 4 juin 2014
2. Rapport du Conseil d'administration sur l'exercice 2014
3. Présentation des comptes 2014 et du bilan au 31.12.2014
4. Rapport de l'organe de révision
5. Mise en discussion des rapports (points 2 à 4)
6. Approbation du rapport annuel 2014
7. Approbation des comptes et du bilan au 31.12.2014 et de l'affectation du résultat des comptes 2014
8. Décharge au Conseil d'administration
9. Nomination de l'organe de révision pour l'exercice 2015
10. TRIPÔLE, présentation du centre de compétences à la gestion des déchets et à la préservation des ressources
11. Divers et propositions individuelles

#### **1. Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale du 4 juin 2014**

Le procès-verbal de la dernière assemblée du 4 juin 2014 a été adressé le 7 octobre 2014 à tous les actionnaires inscrits. M. Mayor ouvre la discussion sur ce procès-verbal.

La discussion n'est pas demandée.

L'assemblée vote à main levée sur ce procès-verbal. Ce dernier est accepté à l'unanimité.

## **2. Rapport du Conseil d'administration sur l'exercice 2014**

M. Mayor estime que toutes les personnes présentes ont pris connaissance du rapport annuel 2014. Il n'en donne donc pas lecture. Il relève néanmoins quelques événements marquants de l'année 2014 :

- Les finances de STRID sont saines et l'exercice 2014 se solde par un modeste bénéfice.
- Les chapitres « Taxe au sac » et « Gestion de la déchèterie » ont chacun des soldes identiques. Le Conseil d'administration avait fait cette promesse à ses actionnaires et s'y tient. Les communes qui utilisent ces prestations paient l'entier de leurs coûts sans profit ni perte pour les autres secteurs d'activités.
- La gestion des déchets, cœur de l'activité de STRID, dégage un léger bénéfice comparable à celui de 2013. Cette marge nette représente 1,3 % du total de ces recettes. C'est peu et montre bien que ce sont les clients de STRID et principalement les communes qui bénéficient des tarifs les plus avantageux possible. La part des déchets ménagers transportée par rail reste stable depuis l'introduction de la taxe au sac.
- La gestion des manifestations dégage une forte augmentation du chiffre d'affaires et un modeste bénéfice, en augmentation par rapport à 2013. Le rachat d'ECOVAISSELLE se révèle judicieux.
- La taxe au sac régionale a continué son extension et à fin 2014, 94% des habitants du périmètre achètent des sacs STRID pour la collecte de leurs déchets ménagers incinérables.
- Le bâtiment administratif sur le site historique des Petits-Champs a été assaini, permettant des économies d'énergie et un meilleur confort pour ses utilisateurs.
- Les toits de STRID sont désormais recouverts de panneaux solaires photovoltaïques, opération menée en partenariat avec la Ville d'Yverdon-les-Bains.
- Pour terminer, la construction de notre maison des déchets sur notre site de Champs Torrens, désormais appelée TRIPÔLE, est en cours de finition.

## **3. Présentation des comptes 2014 et du bilan au 31 décembre 2014**

Le président passe la parole au directeur, M. Jean Paul Schindelholz qui apporte quelques commentaires sur les comptes.

Le directeur explique que l'on constate une diminution des actifs circulants et une augmentation des actifs immobilisés, fluctuations dues à la construction du bâtiment TRIPÔLE sur notre site, entre le 31 décembre 2013 et le bouclage 2014.

Le directeur explique que l'on constate inversement une augmentation des dettes à court terme et des dettes financières due à la précédente opération.

Depuis quelques années, les comptes sont séparés en cinq secteurs distincts : la gestion des déchets, la gestion de la déchèterie intercommunale, la communication, la gestion des manifestations et la gestion de la taxe au sac.

Les chiffres de la gestion des déchets, de la déchèterie et de la taxe au sac restent stables par rapport à 2013. Le directeur relève, comme l'a précédemment mentionné le président, que suite au rachat d'ECOVAISSELLE, le secteur Ecomanif est en forte augmentation.

Le chiffre d'affaires de la communication est en diminution. Selon les conventions, il est prévu de facturer CHF 300'000.- aux communes. En 2014, CHF 150'000.- ont été facturés, la différence étant prise sur les réserves ou marges faites sur la gestion des déchets.

Au niveau des charges, le constat est quasiment identique par rapport aux variations des produits. Les augmentations des charges sont liées aux augmentations des produits et inversement.

Le résultat de la gestion des déchets par rapport à 2013 est pratiquement semblable, soit CHF 131'013.-. Pour la communication, une perte de CHF 100'000.- est à constater, due au fait que l'activité gestion des déchets finance pour CHF 100'000.- la communication. Le bénéfice d'Ecomanif est en augmentation de 33 % par rapport à l'année dernière. Le bénéfice net final de l'entreprise pour 2014 s'établit à CHF 31'038.-.

A l'assemblée générale de 2006, il avait été décidé d'attribuer CHF 300'000.- à la communication. Ce montant est facturé aux communes en fonction du nombre d'habitants et du tonnage de déchets incinérables collectés. Comme l'année dernière le Conseil d'administration a décidé de ne facturer que le 50 % de cette somme, soit CHF 150'000.-, le solde étant pris, soit sur la réserve communication, soit sur la marge faite sur la gestion des déchets.

La proposition de l'emploi du bénéfice de CHF 31'038.- est la suivante : selon les statuts, 5% sont attribués à la réserve générale, soit CHF 1'550.- ; le reste étant remis au bilan.

#### **4. Rapport de l'organe de révision**

M. Mayor précise que le rapport de l'organe de révision se trouve en page 59 du rapport annuel. Il cède la parole à M. Didier Glauser de la fiduciaire FIDACEB pour la lecture des conclusions du rapport de révision et autres commentaires.

M. Glauser donne lecture de la conclusion du 22<sup>ème</sup> rapport annuel de révision.

#### **5. Mise en discussion des rapports (points 2 à 4)**

Le président ouvre la discussion sur :

- Le rapport du Conseil d'administration sur l'exercice 2014.
- Les comptes 2014, le bilan au 31 décembre 2014 et la proposition concernant l'emploi du bénéfice telle que décrite en page 58 du rapport annuel.
- Le rapport de l'organe de révision.

La parole n'est pas demandée sur les trois points.

#### **6. Approbation du rapport annuel 2014**

M. Mayor invite les actionnaires à adopter la résolution suivante : « *L'assemblée générale approuve le rapport du Conseil d'administration sur l'exercice 2014* ».

L'assemblée vote à main levée sur cette résolution qui est approuvée à l'unanimité.

#### **7. Approbation des comptes et du bilan au 31 décembre 2014 et de l'affectation du résultat des comptes 2014**

Le président met aux voix la résolution suivante : « *L'assemblée générale approuve les comptes 2014, le bilan au 31 décembre 2014 et l'emploi du bénéfice 2014* ».

L'assemblée générale approuve à l'unanimité les comptes d'exploitation de l'exercice, le bilan au 31.12.2014 et l'emploi du bénéfice 2014.

#### **8. Décharge au Conseil d'administration**

M. Mayor invite les actionnaires à adopter la résolution suivante : « *L'assemblée générale donne décharge au Conseil d'administration de sa gestion pour l'exercice 2014* ».

L'assemblée vote à main levée sur cette résolution qui est adoptée à l'unanimité.

Les administrateurs n'ont pas pris part à ce vote.

Au nom du Conseil d'administration, le président remercie l'assemblée pour la confiance exprimée par ces votes.

#### **9. Nomination de l'organe de révision pour l'exercice 2015**

La fiduciaire FIDACEB a accompli son mandat à la satisfaction du Conseil d'administration. Ce dernier propose à l'assemblée de reconduire le mandat de la fiduciaire FIDACEB pour le nouvel exercice.

La discussion est ouverte sur cette proposition. La parole n'étant pas demandée, le président met aux voix la résolution suivante : « *L'assemblée générale décide de confier le mandat d'organe de révision à la fiduciaire FIDACEB SA à Yverdon-les-Bains pour l'exercice 2015* ».

L'assemblée vote à main levée sur cette résolution qui est adoptée à l'unanimité.

## **10. TRIPÔLE, présentation du centre de compétences à la gestion des déchets et à la préservation des ressources**

Le président passe la parole au directeur, M. Jean Paul Schindelholz.

Le directeur profite de cette assemblée pour présenter le bâtiment actuellement en construction sur le site à Yverdon-les-Bains, à côté de la déchèterie publique. Ce nouveau bâtiment TRIPÔLE sera un centre de compétences à la gestion des déchets et à la préservation des ressources. Le directeur présente et commente les photos de la construction du bâtiment. Il relève, comme précédemment dit par le président, que l'ensemble des toitures est recouvert de panneaux solaires et représente avec tous les bâtiments, 4'000 m<sup>2</sup> de panneaux solaires.

L'avant-projet du bâtiment a été conçu par l'architecte Normann Piller de Champagne, puis par appel d'offres au marché public. Il a été attribué à l'entreprise générale Guillet Constructions Générales SA qui se trouve à la Magne, située à côté de Bulle.

Le directeur précise qu'il a insisté auprès de l'entreprise générale pour pouvoir travailler avec des entreprises de la région.

Les principaux intervenants sont : Rovero SA pour tout ce qui est de la maçonnerie, Kurt Charpente pour la charpente, Batimétal pour l'ouvrage métallique, VO Energies pour l'électricité, etc.

Le coût de la construction se monte à CHF 4,7 millions, les fonds propres investis se chiffrent à CHF 850'000.- et un emprunt bancaire de CHF 3,75 millions a été contracté auprès de la BCV sur 9 ans au taux de 2,5 %.

L'ensemble du bâtiment qui comporte 1'348 m<sup>2</sup> de surface sera loué. Au 1<sup>er</sup> juillet 2015, 1'150 m<sup>2</sup> sont déjà loués, ce qui représente 85 % de la surface totale. Le revenu locatif brut du bâtiment est de 3,6 %.

Plusieurs raisons expliquent la volonté de construire un tel bâtiment. Le site de STRID abrite déjà une déchèterie, un centre de transfert et une ressourcerie. De plus, il est bien positionné. Suite à la demande de différents organismes, qui désiraient rejoindre le site, la possibilité leur a été offerte de se regrouper et d'avoir ainsi des bureaux sur place.

Les locataires annoncés, qui ont signé leur bail à ce jour, entreront dans ce bâtiment au 1<sup>er</sup> juillet ; il s'agit de la fondation Protravail qui s'occupe de la réinsertion professionnelle de personnes qui sont au chômage et qui ouvrira sur le site une cafétéria et un magasin de 2<sup>ème</sup> main de matériel de construction. Cette fondation est active notamment dans la déconstruction de bâtiment comme par exemple le Parlement à Lausanne. Les pièces récupérées, quelles qu'elles soient, sont remises en vente dans des magasins de 2<sup>ème</sup> main. Un magasin est déjà ouvert à Sévelin.

Une autre partie du bâtiment sera louée à la fondation Mode d'Emploi qui a plusieurs ateliers de démontage d'appareils électriques et électroniques dans le canton de Vaud. Elle s'occupe également de réinsertion professionnelle de personnes au chômage. La quantité d'appareils électriques et électroniques qui est collectée sur le périmètre de STRID suffira à alimenter cet atelier.

Un troisième locataire important de ce site est la coopérative COSEDEC, coopérative de sensibilisation à la gestion des déchets, qui s'occupe notamment des animations dans les écoles ainsi que de la sensibilisation du grand public. COSEDEC aura dans ce bâtiment son siège et ses bureaux.

Le bureau romand de TEXAID sera aussi présent. TEXAID est une entreprise suisse dont le siège est dans le canton d'Uri.

Dans le cadre romand, la maison GETAG SA, qui commercialise du matériel pour la collecte pour des bennes, des compacteurs, aura elle aussi son bureau romand dans le nouveau bâtiment TriPôle.

En collaboration avec TECORBE, trois bureaux d'une vingtaine de mètres carrés sont réservés pour les « startups » qui se consacrent au développement de nouveaux concepts pour la gestion des déchets et de nos ressources.

Il reste encore quatre modules de 50 m<sup>2</sup> de bureaux à louer.

Le directeur explique le choix du nom TriPôle. A savoir « Pôle », dans le but de rassembler des personnes autour d'un même thème ; le thème des déchets, le thème de nos ressources, de la revalorisation de nos ressources. « Tri » car trois thèmes, trois activités seront réunies dans ce bâtiment ; à savoir la sensibilisation, l'innovation et la valorisation ainsi que « Tri » comme le tri des matières. Le « R » est mis en évidence sur le logo, pour « R » comme réfléchissez, réduisez, revalorisez, réparez, réutilisez, etc. pour une gestion raisonnée des déchets et des ressources.

Le directeur présente et explique le bâtiment au travers de différentes photos. Il est possible que l'assemblée générale 2016 se tienne dans une salle de ce nouveau bâtiment.

Le directeur demande s'il y a des questions. La parole n'étant pas demandée, le sujet est clos.

## 11. Divers et propositions individuelles

Aucune demande écrite n'a été déposée auprès du Conseil d'administration. Le président ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, le président en profite pour adresser ses remerciements à tout le personnel de STRID, à la direction, à ses collègues du Conseil d'administration ainsi qu'aux actionnaires et aux invités pour leur présence. Il rappelle l'invitation de la commune de Sainte-Croix pour l'apéritif qui prolongera cette séance.

M. Mayor invite également les deux scrutateurs à signer la feuille de présence.

Le président clôt la 23<sup>ème</sup> assemblée générale de STRID à 20h35 en précisant qu'une copie du procès-verbal sera envoyée à tous les actionnaires par fichier attaché à un message e-mail ou par courrier à ceux dont STRID ne connaîtrait pas l'adresse électronique.

STRID SA

Le président :



J.-A. Mayor

Le secrétaire :



M.-A. Burkhard

Yverdon-les-Bains, le 26 août 2015